

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
GROUPE WEEPACKUP, incluant ses marques et enseignes « WEEPACKUP », « WEEPACK » et « PACK UP »
À destination de la clientèle professionnelle du GROUPE WEEPACKUP
Applicables à compter du 1^{er} JANVIER 2023

1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **CGV** ») sont éditées par le groupe **WEEPACKUP** (ci-après le « **Vendeur** ») dont les coordonnées figurent en bas de page. Les présentes CGV concernent également les produits vendus sous les marques et enseignes « **WEEPACKUP** », « **WEEPACK** » et « **PACK UP** » (ci-après les « **Produits** »). Elles sont applicables entre le Vendeur et tout professionnel qui effectue un achat de Produits (ci-après le « **Client** », le « **Vendeur** » et le « **Client** » étant collectivement dénommés les « **Parties** »). Les présentes CGV constituent le socle unique de la négociation commerciale entre le Vendeur et le Client conformément à l'article L.441-1 du Code de commerce et sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client pour lui permettre de passer commande auprès du Vendeur. Les présentes CGV prévalent sur les Conditions Générales d'Achat du Client sauf acceptation expresse et écrite du Vendeur. Par conséquent, toute clause contraire opposée par le Client sera inopposable au Vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance, à défaut d'acceptation expresse par le Vendeur. Le fait que le Vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites dispositions.

2. Commandes

Les commandes parvenues au Vendeur sont réputées fermes et définitives. Elles ne peuvent engager le Vendeur qu'après l'envoi par ses services d'une confirmation de réception, adressée au Client par tous moyens. Sauf stipulation contraire, la confirmation d'une commande par le Vendeur entraîne l'acceptation des présentes CGV par le Client, dont il reconnaît avoir eu parfaitement connaissance, et la renonciation du Client à se prévaloir de ses propres conditions d'achat comme il est dit ci-avant.

Toute commande doit porter sur un montant minimal de **500** euros HT. En outre, toute demande de livraison partielle ou anticipée entraînera des frais à hauteur de **75** euros et la facturation de la plus-value du transport.

3. Livraisons

Délai : Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendent notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. Le Vendeur s'efforce de respecter les délais de livraison qu'il indique lors de la validation de la commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, et à exécuter les commandes sauf en cas de force majeure telle que définie à l'article 1218 du Code civil, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, telles que : grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement etc., sans que cette liste ne soit limitative. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à l'octroi d'aucune pénalité ou indemnité de quelque nature que ce soit du Vendeur, ni motiver l'annulation d'une commande par le Client.

Risques : Les livraisons sont effectuées franco de port. Le Client supporte les risques dès l'expédition des Produits commandés par le Vendeur. Il en résulte que les Produits achetés voyagent aux risques et périls du Client auquel il appartient en cas d'avaries ou de manquant, de faire toutes réserves ou d'exercer tous recours auprès du transporteur responsable. Par conséquent, le Client ne dispose d'aucun recours en garantie contre le Vendeur en cas de défaut de livraison des Produits commandés, ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement, indépendamment du transfert de propriété et ce quelque soit la date de paiement des Produits.

Suspension des livraisons : En cas de défaut de paiement de l'intégralité d'une facture venue à échéance et après mise en demeure dans les 48 heures restée infructueuse, le Vendeur se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

4. Tarifs

Sauf conditions particulières propres à la vente, les prix des Produits, du transport et des prestations deservice sont ceux en vigueur au jour de la commande. Ils sont exprimés en Euros et tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande. Ces prix sont fermes et définitifs à la date de l'édition de la facture.

En raison des variations de prix auxquelles sont sujets certaines matières premières entrant dans la conception des Produits, le Vendeur se réserve le droit de refacturer toute variation au Client, dans la limite d'une hausse maximale de 10% du prix des Produits commandés, sans que ce dernier ne puisse prétendre à l'annulation de sa commande. Si de telles variations demeuraient supérieures à 10%, le Client aurait la faculté de résilier sa commande dans un délai de quinze (15) jours calendaires après avoir été informé de la variation tarifaire par le Vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout moyen équivalent. Au-delà de ce délai, la variation tarifaire liée à la continuation de l'exécution de la commande sera réputée acceptée par le Client.

5. Modalités de paiement

Les factures du Vendeur sont payables à 45 jours fin de mois, sur relevé arrêté à la fin de chaque mois, à compter de la date d'émission de la facture. La date d'échéance figure sur la facture. Sauf stipulation contraire, aucun escompte ne sera accordé pour paiement comptant ou anticipé.

6. Sanction du retard de paiement et pénalités

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement ou de versement des sommes dues au-delà de la date de paiement figurant sur la facture entraînera l'application de pénalités de retard calculées à **trois fois le taux d'intérêt légal** au jour de la facturation. Ces intérêts courront dès le jour de l'exigibilité des sommes dues jusqu'au jour du paiement complet. Ils seront exigibles de plein droit et seront d'office portés au débit du compte du Client. **En outre, une indemnité forfaitaire minimale pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros sera facturé au Client en cas de retard de paiement. Le Vendeur se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation de justificatifs.**

En cas de défaut de paiement quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au Vendeur, qui pourra demander, en référé, la restitution des Produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts qu'il serait en droit de réclamer.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres commandes ou pour toute autre raison deviendraient immédiatement exigibles, si le Vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. Tous les frais occasionnés pour le recouvrement contentieux des sommes dues par le Client seront mis à sa charge.

7. Réserve de propriété

Le transfert de propriété des Produits est suspendu jusqu'au complet paiement du prix de ceux-ci par le Client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement et quelque soit la date de la livraison des Produits.

De convention expresse, le Vendeur pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses Produits en possession du Client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et le Vendeur pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

8. Propriété Intellectuelle

Le Vendeur conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux Produits, photos, plans et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation préalable expresse et écrite.

9. Responsabilité du Vendeur – Garantie

Les Produits livrés par le Vendeur bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée de d'un (1) mois à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des Produits, notamment en cas de vice-caché provenant d'un défaut de matière première, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation. La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par le Vendeur. Par conséquent, le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien et de stockage de la part du Client. Par conséquent, la garantie ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués ou s'ils ont été stockés dans de mauvaises conditions, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation ou en cas de non-respect des conditions de stockage prescrites par le Vendeur. Elle ne s'applique pas non plus en cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien ou bien en cas de transformation du Produit. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Vendeur, par écrit, de l'existence des vices dans un délai d'un (1) mois à compter de leur découverte.

Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement (sous forme d'avoir le cas échéant) des produits non conformes ou affectés d'un vice.

10. Force majeure

La responsabilité du Vendeur, des transporteurs et autres prestataires indépendants avec lesquels il coopère ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de leurs obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Le Vendeur se réserve donc la faculté de suspendre ou de résilier tout ou partie d'une commande donnée, de plein droit, en cas d'événements de force majeure ou de cas fortuits, tels que, notamment et sans que cette liste ne soit limitative, les grèves, les intempéries, les confinements sanitaires, les épidémies, les quantités insuffisantes de Produits sur le marché susceptibles d'arrêter ou de réduire la vente de ces mêmes Produits ou toutes causes non directement et exclusivement imputable au Vendeur. Le Vendeur informera le Client à ce titre dans les plus brefs délais. Les commandes en cours seront donc le cas échéant reportées à la fin de l'événement de force majeure.

11. Clause résolutoire

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des Parties, quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception demeurée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit. La Partie défaillante indemniserà l'autre Partie de l'intégralité du préjudice causé par sa défaillance.

12. Annulation d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGV s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision de justice devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des présentes CGV ni altérer la validité de ses autres dispositions. Toutefois, les présentes CGV dans leur entier seraient mises à néant si la nullité d'une ou plusieurs de ses dispositions portait atteinte de façonxagérée à l'équilibre contractuel.

13. Jurisdiction compétente

Tous différends nés à l'occasion de l'application des présentes CGV concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur résolution seront soumis au Tribunal de commerce de GRENOBLE, sans que le Vendeur puisse être cité devant un autre tribunal, y compris en cas de pluralité de défendeurs, de référés, ou d'appel en garantie et sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister dans les documents commerciaux ou administratifs du Vendeur puissent faire obstacle à l'application de la présente clause.

14. Protection des données personnelles

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires, tant pour lui garantir l'accès aux services que pour la passation et le traitement de ses commandes. Ces données sont communiquées au Vendeur afin de lui permettre de procéder à l'exécution des ventes et à l'expédition des commandes. Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins.

Le Vendeur s'engage à assurer la sécurité des données à caractère personnel qu'il conserve pour les besoins de la réalisation et du suivi des commandes.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

WEEPACKUP

Chemin des Echavagnes à SAINT-MARCELIN (38160)

Email : contact@weepackup.com